
Membres en exercice : 6 *L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf septembre l'assemblée*
Date de la convocation : *régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur*
20/09/2022 *Bernard BONICEL*

Présents : 6 **Présents :** Bernard BONICEL, Hervé BONNAFOUX, Sylvain
Votants: 6 CONTASTIN, Thierry TICHET, Marie-Thérèse PAGES, Hugues
Pour: 6 DE NOGARET
Contre: 0 **Présents non-votants :**
Abstentions: 0 **Représentés:**
Excusés:
Absents:
Secrétaire de séance: Hervé BONNAFOUX

DE_2022_26 : Prorogation du bail Carrières de France

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a été destinataire le 15 septembre dernier, d'une lettre de Monsieur Christophe Rabier, représentant la SARL Carrières de France.

Dans cette lettre, monsieur Rabier rappelle que la société qu'il représente exploite une carrière de pierres au lieu-dit "Le complot", autorisée par arrêté préfectoral jusqu'au 3 janvier 2023. Afin de permettre la finalisation de l'exploitation du site, et de mener à terme les travaux de remise en état, la société a déposé auprès de le DREAL une demande de prolongation de l'autorisation pour 3 ans.

La société dispose d'un contrat de location de terrain passé avec la commune, concernant la parcelle n° G 42, lui autorisant le dépôt de blocs de pierres, le passage sur la parcelle, et l'autorisation d'extraire quelques blocs (environ 150 m3) au Sud/Est de la parcelle, de façon à lui faciliter l'accès à sa parcelle n° G 41, jusqu'au 3 janvier 2023.

Monsieur Rabier demande une prolongation de ce contrat de location pour 3 années. Il présente également un projet de remise en état du site par l'installation de panneaux photovoltaïque.

Où l'exposé de monsieur le maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de renouveler le bail pour une durée de une année à compter du 4 janvier 2023, pour un montant annuel de 2 000 €, payable d'avance ; le non-paiement annulant la validité du contrat,

DIT que suivant l'évolution de cette affaire, le conseil municipal sera en mesure d'envisager une nouvelle prolongation pour les deux années suivantes,

AUTORISE monsieur le maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 18 / 10 / 20 22
et publié ou notifié
le 18 / 10 / 20 22

Fait à Laval du Tarn les jours, mois et an que sus dits,
Le Maire,

Le/La secrétaire de séance,

Bernard



Hervé BONNAFOUX